

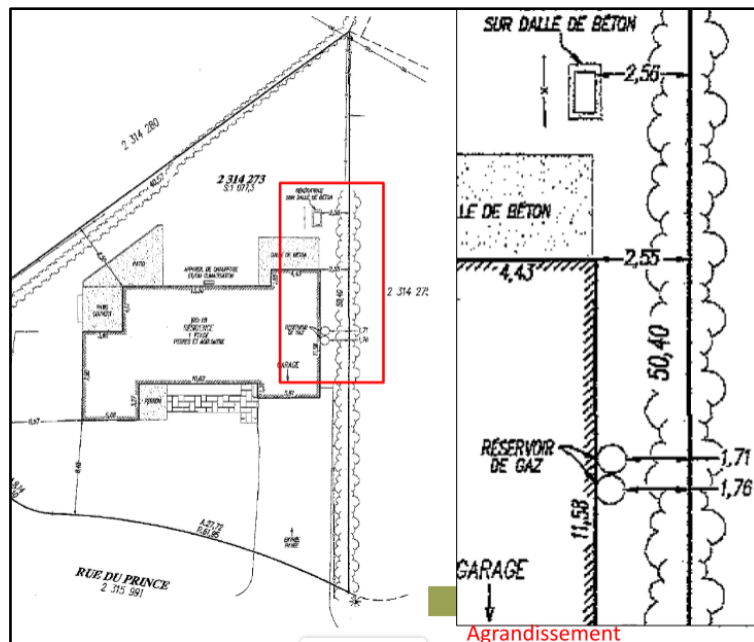


DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance qui se tiendra le lundi le 16 décembre 2024, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 19, rue du Prince

L'objet est d'autoriser l'implantation des deux réservoirs de combustible à une distance de 1,71 mètre de la ligne latérale droite alors que le *Règlement de zonage*, prescrit une distance minimale de 2 mètres d'une ligne latérale



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 25 novembre 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA